

**SNCF IMMOBILIER**  
**DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE SUD OUEST**  
142, Rue des Terres de Borde  
CS 51925  
33081 BORDEAUX CEDEX



Direction Départementale des Territoires et  
de la Mer de la Gironde  
Service Urbanisme Aménagement  
Transports  
Unité Planification  
Cité Administrative  
BP90  
33090 BORDEAUX CEDEX

A l'attention de Mr Christian Ponnou Delaffon

V/Réf : Elaboration PLU  
N/Réf : Affaire 32847  
*Affaire suivie par : Sabine LEROY*  
Objet : Avis projet arrêté  
Commune : Saint-Sulpice et Cameyrac

Bordeaux, le 13 Août 2019

Monsieur,

Par lettre du 06 août 2019, vous avez bien voulu solliciter notre avis dans le cadre de la procédure de consultation des services extérieurs de l'État sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de votre commune. Après consultation du document, nous vous informons que nous n'avons aucune remarque à formuler sur le futur document d'urbanisme.

Pour rappel, **aucune construction autre qu'un mur de clôture ne peut être établie dans une distance de moins deux mètres d'un chemin de fer** (article L2231-5 du code des transports). Nous insistons sur l'importance de prendre en compte la nature de la voie ferrée (en plateforme, en remblai, en déblai, ou autre) lors **des instructions des permis de construire**. Celle-ci détermine la **limite réelle du chemin de fer et donc la distance légale pour les constructions**.

Nous avons l'honneur de vous informer que la SNCF Immobilier émet donc un avis favorable au projet de PLU.

Nous vous prions de croire, Monsieur Ponnou-Delaffon, en l'assurance de notre considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Boutin', written over a horizontal line.

**Lionel BOUTIN**

Directeur adjoint,

Chef du Pôle Valorisation et Logement

